
Rapport de stage individuel

4^{ème} année

Déploiement des actions contractualisées
au titre de l'Opération de Revitalisation de
Territoire de Chartres métropole

Chartres métropole
32 Bd Adelphe Chasles,
28000 Chartres



Tuteur entreprise : Maria Martin-Melano
Cheffe de Projets Action Cœur de Ville –
Opération Revitalisation de Territoire
Tuteur académique : Christophe
Demaziere

Léon Leroux
IUT
2020-2021

Sommaire

Acronymes	2
Table des Illustrations	2
Introduction	3
1. Présentation de la structure d'accueil	4
2. Présentation de la mission	6
2.1 Offre de stage et orientation du sujet	6
2.2 L'Appel à Projets AVELO2	6
2.2.1 Le contexte	6
2.2.2 Objectifs et volontés du territoire	7
2.2.3 Processus de réalisation	8
2.3 Autres missions	8
2.3.1 Action Cœur de Ville	8
2.3.2 La Fabrique de Territoire	9
2.3.3 Les mobilités en ville.....	9
3. Présentation des livrables de la mission.....	9
3.1 Appel à Projets AVELO2	9
3.2 Cahier des Clauses Techniques Particulières	10
3.3 Les Artisanales 2021	11
4. Retour réflexif sur l'expérience	11
4.1. Méthodes de travail	11
4.2 Les difficultés/avantages d'une grosse collectivité.....	11
4.3 Les difficultés/avantages d'une petite collectivité	12
4.4 Les échecs.....	12
4.5 Analyse des résultats produits.....	12
Conclusion.....	13
Sommaire des annexes.....	14
Annexes.....	16

Acronymes

DAUH : Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat

ACV : Action Cœur de Ville

ORT : Opération Revitalisation de Territoire

AAP : Appel à Projets

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

Dispositif CEE : Dispositif des Certificats d'Economie d'Energie

VAE : Vélo à Assistance Electrique

Ademe : Agence de la Transition Ecologique

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

DGS : Directeur.trice général.e des services

Table des Illustrations

Figure 1: Organigramme des services de Chartres métropole	4
Figure 2: Organigramme du service Aménagement & Développement de Chartres métropole	5
Figure 3: Dossier de présentation de l'Appel à Projets AVELO2	7
Figure 4: Logo de la Maison du Vélo de Chartres métropole	7
Figure 5: Secteur d'intervention du l'Opération de Revitalisation de Territoire	8
Figure 6: Logo du projet: "Partageons la Ville"	9
Figure 7: Carte des projets majeurs du cœur de ville (Annexe C)	11
Figure 8: Ebauche de flyer sur le projet du nouveau pôle gare	11

Introduction

La troisième année d'école d'ingénieur fournit des réponses. Le choix d'une école : Polytech Tours, et d'une formation : Le Génie de l'Aménagement et de l'Environnement m'ont permis de me plonger dans un domaine spécifique et de me projeter vers le métier d'ingénieur. Néanmoins, la formation ne s'arrête pas là et la quatrième année est source de nouvelles questions. En septembre 2020 j'ai ainsi choisi l'option RESEAU pour les thématiques qu'elle traite, à savoir l'énergétique, le bâtiment et les transports, entre autres. Au cours de l'année, j'ai orienté mon projet professionnel vers la gestion des systèmes de transports, c'est pourquoi j'ai choisi d'effectuer mon S9 à Bristol, en Angleterre où j'ai élaboré mon programme de cours en conséquence.

Dans cette même lignée, j'ai voulu orienter mon stage de quatrième année sur la thématique des transports, et en particulier des mobilités actives, qui sont le futur de nos villes. Ainsi, j'ai trouvé un accord avec la Ville de Chartres pour un stage ingénieur d'une durée de quatre mois. Celui-ci, intitulé « Déploiement des actions contractualisées au titre de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Chartres métropole » s'est déroulé du 19 avril au 13 août 2021.

Dans ce document, nous reviendrons sur la structure de la collectivité, sur les missions qui m'ont été confiées, sur les livrables qu'elles m'ont amenées à produire et enfin sur mon ressenti et l'expérience que j'ai pu en tirer.

1. Présentation de la structure d'accueil

Au cœur de l'Eure-et-Loir, la ville de Chartres est une commune de près de 40 000 habitants située à une heure de Paris en train. Préfecture du département, Chartres accueille également le siège de la Communauté d'agglomération de son territoire : Chartres métropole. Jean-Pierre Gorge, Maire de la ville depuis 2001, occupe en parallèle le poste de Président d'agglomération. La ville de Chartres et Chartres métropole sont très liées et les services de l'agglomération sont aussi ceux de la ville.

L'objectif affiché par Chartres métropole est de « servir l'intérêt général, de veiller à la solidarité entre le monde urbain et le monde rural, et d'offrir des services de qualité aux habitants, tout en maîtrisant les coûts. »

Ainsi, la communauté d'agglomération articule ses activités selon cinq grands axes :

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville dans la communauté ;
- La lutte contre l'incendie et secours.

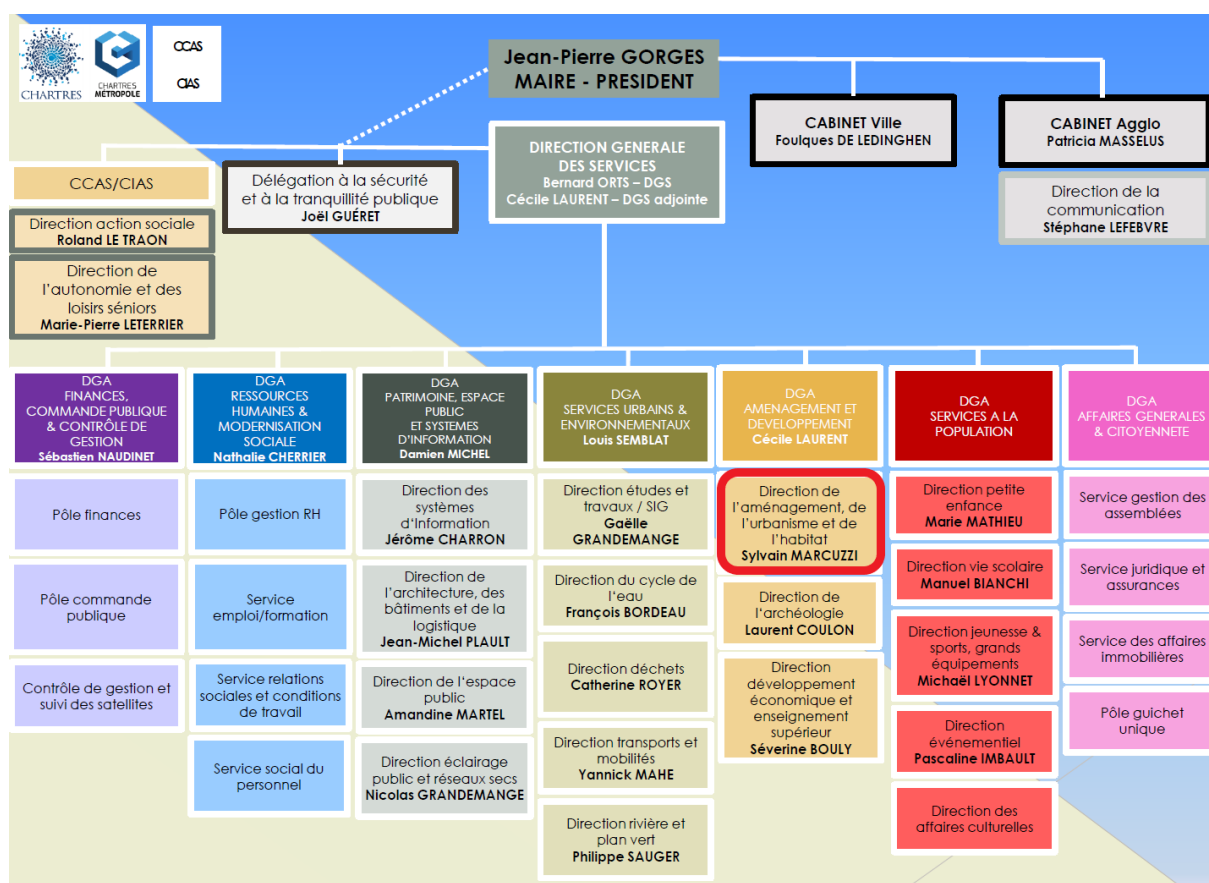


Figure 1: Organigramme des services de Chartres métropole

La collectivité territoriale qu'est Chartres métropole possède de nombreux services qui sont répartis en sept pôles. Les services de la métropole ne sont pas les seuls acteurs du territoire, ils sont ainsi amenés à collaborer souvent avec les services des autres villes de l'agglomération, en particulier ceux de Lucé et Mainvilliers, qui font partie de l'aire urbaine. De même, ils sont complétés par des services n'apparaissant pas dans l'organigramme ci-dessus, mais qui dépendent néanmoins de Chartres métropole comme la SPL Transports ou la SPL Chartres Aménagement par exemple.

Au sein du département Aménagement et Développement, dirigé par Madame Cécile Laurent, se trouve la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DAUH) dont le responsable est Monsieur Sylvain Marcuzzi. La DAUH est composée de deux pôles, à savoir le Service Urbanisme Règlementaire et Salubrité et le Service Habitat et Solidarités. Ce dernier travaille principalement sur l'habitat de Chartres. En 2021, il mène par exemple de nombreuses actions d'accompagnement des propriétaires liées à la réhabilitation d'anciens logements en centre-ville.

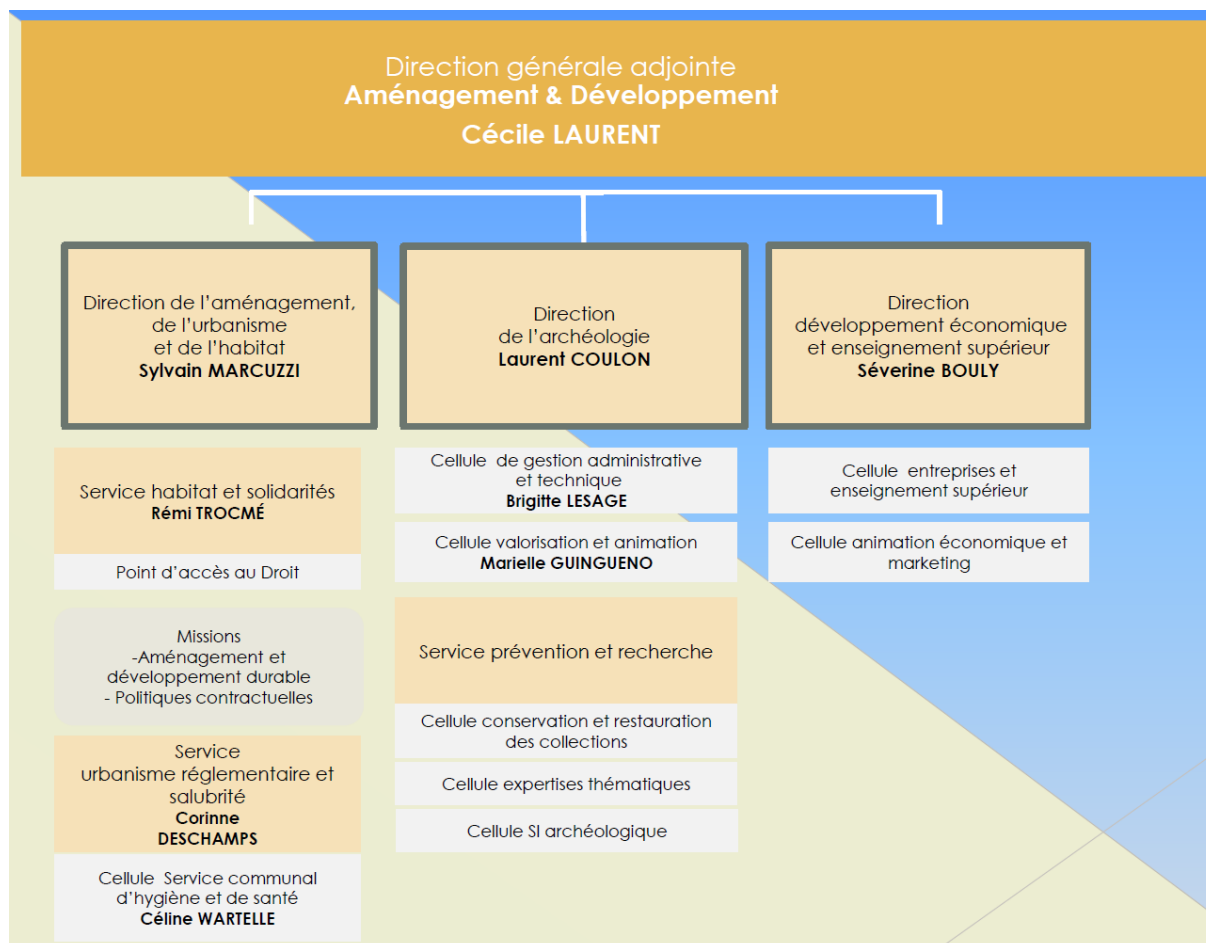


Figure 2: Organigramme du service Aménagement & Développement de Chartres métropole

En janvier 2018, un poste de Chef.fe de projet Action Cœur de Ville (ACV) a été créé au sein de la DAUH sous la Direction de Monsieur Sylvain Marcuzzi.

Lancé en 2017 par le gouvernement, le programme Action Cœur de Ville (ACV) a pour but d' « améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. » (Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales). Le programme est développé autour de cinq grands axes :

- La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville
- Le développement économique et commercial
- L'accessibilité, les mobilités et connexions
- La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
- L'accès aux équipements et services publics

Le programme permet de fédérer les différents partenaires territoriaux autour de leurs centre-villes, portés par des programmes innovants.

La volonté de la métropole était de recruter un stagiaire dans le cadre du programme ACV.

2. Présentation de la mission

2.1 Offre de stage et orientation du sujet

La mission présentée par Chartres métropole dans le cadre de ce stage est liée au programme Action Cœur de Ville. Par conséquent, plusieurs types d'actions pouvaient correspondre à leurs attentes sur des thèmes aussi variés que les mobilités actives, les programmes immobiliers et logements sociaux, les friches urbaines et le commerce. Après avoir échangé avec les responsables, ils m'ont proposé un stage dans le domaine des mobilités actives. Dans le même temps ils ont recruté une autre stagiaire pour la dimension Habitat de l'opération.

Ma mission était donc d'assister la Cheffe de projet ACV sur le déploiement des actions, en particulier sur le périmètre de l'Opération Revitalisation de Territoire (ORT). La ville de Chartres a été nommée lauréate du programme Action Cœur de Ville en 2018. Ce programme est destiné à accompagner les villes moyennes porteuses de solutions innovantes pour redynamiser leurs centres anciens. Ainsi, le programme doit permettre de créer des conditions adéquates au développement et au renouveau des villes moyennes, grâce aux moyens de l'Etat. Pour cela, il est nécessaire de sortir du seul cadre de la ville. Une approche globale et cohérente doit être appliquée à l'échelle du cœur de l'agglomération. A Chartres, la ville a donc choisi d'associer les communes voisines de Lucé et Mainvilliers à son programme de développement dans le cadre de la création du périmètre ORT.

Plus spécifiquement, l'intitulé du stage concernait la première tâche qui m'a été confiée : « Contribution à l'élaboration du Schéma directeur de Mobilités Actives à l'échelle du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Chartres Métropole ». L'objectif était de réfléchir à l'élaboration d'un Schéma Directeur des mobilités actives à l'échelle du périmètre ORT. En effet, la ville de Chartres avait déjà réalisé un document de ce type à l'échelle de sa commune en 2019-2020, néanmoins comme précisé dans le programme ACV, la question des mobilités actives se doit d'être posée à l'échelle de l'agglomération. En effet, il n'est pas cohérent de voir les aménagements cyclables changer drastiquement d'une commune à l'autre au sein d'une même aire urbaine. L'énoncé de mes missions était ainsi le suivant :

- Nourrir la réflexion à travers le recensement de discontinuités cyclables dans le périmètre ORT.
- Etre force de proposition : envisager des expérimentations, des nouveaux services, des nouvelles solutions.
- Estimer les coûts d'investissements de solutions adoptées.
- Rechercher des fonds mobilisables pour les éventuels aménagements.
- Participer à la rédaction de dossiers de candidatures aux appels à projets (le cas échéant).
- Etablir une veille réglementaire sur les actualités de la Loi Orientation des Mobilités LOM.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Dans ce dossier, nous détaillerons principalement la réalisation du dossier de candidature à destination de l'Appel à Projets AVELO2. Nous reviendrons également sur les autres missions secondaires que j'ai été amené à réaliser au cours de ce stage.

2.2 L'Appel à Projets AVELO2

2.2.1 Le contexte

En 2018, l'Agence de la Transition Ecologique (Ademe) lance l'Appel à Projets « Vélo et territoires », destiné à accompagner les territoires de moins de 250 000 habitants dans l'élaboration de leurs politiques cyclables. Le programme AVELO est ainsi doté de 13 millions d'euros. Fort de leur réussite et de l'engouement pour le vélo, en partie dû à la crise du COVID-19, l'Ademe décide de renouveler l'expérience avec le programme AVELO2 en mobilisant 25 millions d'euros pour la période 2021-2024.

En effet, la part modale du vélo en France est en nette augmentation mais reste insignifiante par rapport à celle de la voiture, y compris pour les trajets domicile-travail souvent inférieurs à 10km.

Le programme AVELO2 – *Développer le système vélo dans les territoires* est donc ouvert par l'Ademe le 3 mars 2021. Financé par le dispositif CEE, ce programme doit permettre d'accompagner les territoires peu denses et/ou ruraux dans le développement de leurs solutions vélo.



Appel à Projets

AVELO 2

Développer le système vélo dans les territoires

Accompagnement à la définition, l'expérimentation
et l'animation de politiques cyclables

Date d'ouverture : 03/03/2021

Date de clôture : 16/06/2021

Pour toute information relative à cet AAP, vous pouvez contacter l'ADEME par email à
l'adresse suivante : AAPAVELO2@ademe.fr

Figure 3: Dossier de présentation de l'Appel à Projets AVELO2

Ma mission, durant les deux premiers mois de stage, a ainsi été de monter le dossier de cet AAP. La volonté de Chartres métropole a tout d'abord été de candidater au nom des trois communes du périmètre ORT (Chartres, Lucé et Mainvilliers). En effet, comme dit précédemment, il semble plus cohérent d'élaborer une stratégie commune à l'échelle de l'aire urbaine. Malheureusement, Mainvilliers a dû retirer sa candidature, faute de personnel pour suivre le dossier. De plus, les niveaux d'avancement des communes étant trop différents, il a été décidé de faire candidater Lucé et Chartres séparément et donc de déposer deux dossiers.

2.2.2 Objectifs et volontés du territoire

D'une part, Chartres suivait déjà l'étude d'un Schéma Directeur des déplacements et modes actifs et faisait des expérimentations sur son territoire. A l'exception de quelques axes structurants, la ville est passée à 30km/h au 1^{er} janvier 2021. Dans le même temps, la ville a débuté une phase de suppression de ses feux tricolores. L'étude préalable a en effet montré que la vitesse moyenne des voitures est plus élevée en ville sur un trajet à 30 km/h que sur un trajet à 50 km/h ponctué d'arrêts fréquents aux feux. De plus, une réduction de la vitesse permet d'apaiser la rue et de faire cohabiter plus facilement voitures, piétons et cyclistes.

Dans le cadre de cet AAP, la ville de Chartres a donc souhaité développer son offre vélo. Le projet s'est appuyé sur La Maison du Vélo, structure implantée au niveau du pôle gare de Chartres qui loue des vélos sur courtes et longues durées. Ainsi, à l'aide du soutien de l'Ademe, la Ville a décidé de développer ses services vélo en élargissant la flotte de véhicules en location. Le projet était donc d'investir dans une vingtaine de vélo à assistance électrique (VAE) et cinq vélo cargo. Pour compléter leur offre, le projet a également inclus l'achat d'équipement adapté à l'entretien, au nettoyage et au gravage des véhicules. Ces machines permettront un meilleur entretien de la flotte et une meilleure longévité des véhicules. De plus, le marquage des vélos devenant obligatoire, il semble pertinent pour la ville de se procurer l'équipement adéquat.



Figure 4: Logo de la Maison du Vélo de Chartres métropole

La ville de Lucé, quant à elle, a décidé de se positionner sur la réalisation d'une étude, similaire à celle réalisée sur Chartres. Le dossier de candidature a donc été constitué de deux points majeurs :

- La réalisation d'un Schéma Directeur des déplacements et modes actifs sur le territoire de la commune.
- Le recrutement d'un.e chargé.e de mission responsable du suivi de cette étude.

2.2.3 Processus de réalisation

La constitution de ces dossiers a été entièrement réalisée par les services de Chartres métropole et de la ville de Chartres, bien qu'un suivi ait évidemment été maintenu avec les services techniques de la ville de Lucé pour connaître leurs volontés et besoins. Trois réunions de travail, dont deux avec Monsieur le maire de Lucé, Florent Gauthier, ont eu lieu entre les services de Lucé et ceux de Chartres pour permettre un échange régulier. La réalisation des dossiers par un seul service a d'autant plus permis de considérer la dimension globale des projets. Ainsi l'étude des connexions et des liaisons entre les communes limitrophes a été prise en compte et a permis de monter un projet cohérent à l'échelle de l'agglomération. De même, confier la tâche à un seul référent a facilité les échanges et permis de sonder plus facilement les différents partenaires de l'agglomération.

2.3 Autres missions

2.3.1 Action Cœur de Ville

En plus de ces deux missions principales détaillées ci-dessus, cette expérience à Chartres métropole m'a amené à réaliser d'autres tâches plus ponctuelles. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville tout d'abord, j'ai pu assister ma tutrice de stage et suivre l'avancement des projets sur les autres thématiques du programme comme la réhabilitation de l'habitat ancien par exemple.

ACV étant un programme récent, il nécessite d'être connu et présenté aux habitants. Au cours de l'été, nous avons ainsi préparé les Artisanales 2021. Cette manifestation culturelle qui aura lieu début octobre 2021 sera l'occasion d'accueillir les Chartrains sur un stand en centre-ville pour leur présenter les projets structurants du programme.

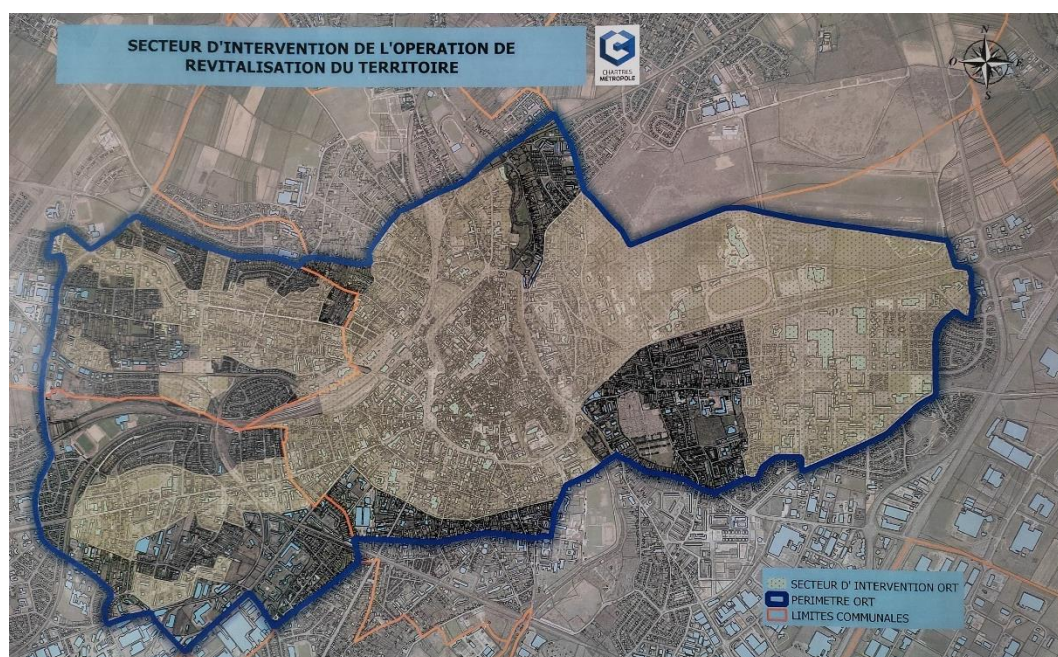


Figure 5: Secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire

2.3.2 La Fabrique de Territoire

J'ai également participé à des projets pilotés en dehors de la DAUH comme ce fut le cas pour la Fabrique de Territoire. Ce programme lancé en 2021 a pour but de faire de l'agglomération de Chartres un territoire d'incubation et d'expérimentation. Pour cela Chartres métropole fournit un accompagnement personnalisé aux startups et aux jeunes entrepreneurs souhaitant s'installer en région chartraine. Des rencontres ont ainsi été organisées pour réunir startups et services de la ville. Cette association entre les acteurs a permis d'accélérer le processus de création, tout en leur fournissant des outils pour tester leurs innovations dans une ville moyenne comme Chartres. Face à la réussite du programme, Chartres métropole compte accueillir une deuxième promotion de startups en 2022.

2.3.3 Les mobilités en ville

Suite à la volonté du conseil municipal d'implanter de nouvelles places de stationnement en centre-ville, j'ai été amené à participer aux réunions de la DAUH pour définir les objectifs du projet et discuter de la pertinence d'une étude. Au niveau de la mobilité, j'ai également pu suivre plusieurs webinaires liés à des aménagements cyclables dans le cadre de l'AAP AVELO ou du programme Action Cœur de Ville. Ce type de conférence m'a permis de penser à de nouvelles idées et d'élargir mon champ de connaissances.

3. Présentation des livrables de la mission

3.1 Appel à Projets AVELO2

Le dossier de l'Appel à Projets AVELO est composé de six annexes. Le premier document permet de retracer de manière rédigée toute la présentation du territoire concerné (carte du territoire, description du périmètre, nombre d'habitants, emplois...). Dans cette partie, la collectivité décrit les enjeux locaux ainsi que les besoins en termes de mobilité. De plus, elle détaille l'organisation des compétences liées à la mobilité ainsi que les démarches réalisées ou en cours. Par la suite, le candidat est chargé de présenter son projet (besoins, objectifs, temps, coût...) et de définir les axes de candidatures auxquels le projet répond. En effet, AVELO2 est divisé en quatre axes :

- 1. Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études (Planification stratégique, diagnostics, maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle...)
- 2. Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires via le financement de services innovants et favorisant l'intermodalité vélo/transports publics
- 3. Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire via le financement de campagnes de communication, d'évènements, d'ateliers...
- 4. Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant le recrutement d'un.e chargé.e de mission vélo / mobilités actives

Pour ce qui est de la candidature de Chartres, la ville a choisi de se positionner sur les axes 2 et 3, l'objectif du projet étant d'expérimenter des services et d'organiser de la communication à la suite de la réalisation d'un Schéma Directeur.

La Ville de Lucé s'est positionnée sur l'axe 1 pour faire réaliser son Schéma Directeur des déplacements et modes actifs et sur l'axe 4 pour recruter un.e chargé.e de mission responsable du suivi de ce projet. La dernière partie du document est composée d'une description des résultats attendus et de la méthode d'évaluation. Enfin, le calendrier prévisionnel du projet et la gouvernance du projet sont présentés.



Figure 6: Logo du projet: "Partageons la Ville"

Les autres documents du dossier sont complémentaires du premier. Le second est consacré au volet financier du projet et décrit les différents coûts et partenaires. Le troisième document reprend la partie administrative. Une description succincte du projet y est effectuée tandis que les coordonnées des partenaires y sont regroupées. Le quatrième document est une lettre d'engagement sur l'honneur du maire et le cinquième une attestation de consentement pour l'utilisation des données personnelles contenues dans le dossier. Enfin, un sixième document vient compléter ce dossier, à savoir une lettre de soutien de l'agglomération de Chartres à ses communes qui œuvrent en faveur des mobilités actives sur leur territoire.

3.2 Cahier des Clauses Techniques Particulières

A la suite du dépôt de son dossier de candidature AVELO2 du 16 juin 2021, la ville de Lucé a souhaité commencer les démarches de réalisation de son Schéma Directeur. En effet, les conditions de l'Ademe stipulaient que les dépenses liées au projet ne pouvaient pas débiter avant le dépôt du dossier. Par la suite, les communes étaient libres de commencer même si elles n'étaient pas sûres d'être retenues et financées par le programme. L'annonce des lauréats par l'Ademe est en effet programmée pour l'automne 2021. Cela étant, l'équipe municipale de Lucé a décidé d'élaborer le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) destiné à la réalisation de son Schéma Directeur des déplacements et modes actifs. Ce document est un dossier technique destiné à être diffusé publiquement auprès des prestataires susceptibles de réaliser l'étude.

J'ai donc réalisé ce document pour la commune de Lucé. Pour ce faire, j'ai pu m'aider du CCTP préparé pour le Schéma Directeur de Chartres de 2019 qui présentait certains objectifs similaires. De même, l'utilisation du dossier de candidature que nous avons réalisé précédemment m'a permis de gagner du temps.

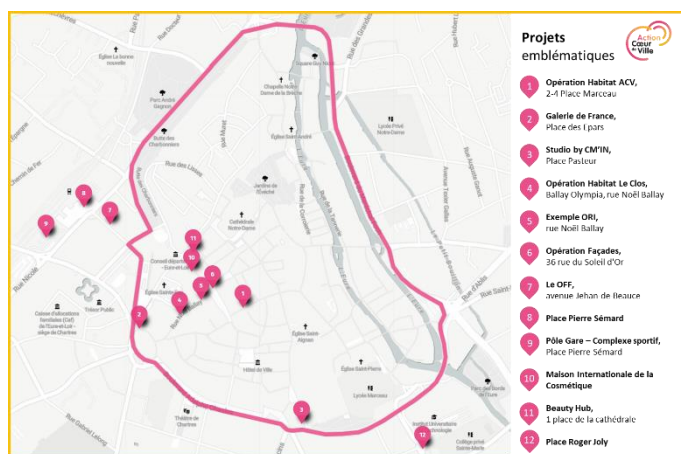
Le CCTP est un document technique destiné à être diffusé aux prestataires potentiels. Ce dossier d'une quinzaine de pages développe les enjeux et les objectifs de la commune en terme de mobilités actives. Cette présentation débute par une description du contexte et du territoire. Le contenu et l'organisation de la mission sont ensuite détaillée. Ici, l'étude est composée de trois phases.

La première concerne la découverte du territoire, l'état des lieux et le diagnostic. La seconde phase est celle des propositions et des choix d'expérimentations tandis que la dernière étape de réalisé le Schéma Directeur et le cahier des prescriptions techniques. Enfin, un suivi des actions mises en place devra être effectué par le prestataire.

Le CCTP détaille les différentes phases et mentionne également les souhaits de la ville en terme de communication et de planning de réunions. Enfin, certains documents concernant le territoire sont fournis en annexe tandis que d'autres sont seulement mentionnés et diffusés après la notification du marché.

3.3 Les Artisanales 2021

Organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, cette manifestation locale reprend place dans les rues de Chartres après une édition 2020 virtuelle. Vitrine de l'économie locale et de ses artisans, c'est aussi l'occasion pour le programme ACV de rencontrer les chartreains et de présenter les projets de l'année écoulée. Dans cet objectif de communication, nous avons préparé flyers, prospectus, banderoles et bureau customisé.



← Figure 7: Carte des projets majeurs du cœur de ville (Annexe C)



Figure 8: Ebauche de flyer sur le projet du nouveau pôle gare

4. Retour réflexif sur l'expérience

4.1. Méthodes de travail

La majorité des missions auxquelles j'ai participé ont été portées par le programme ACV-ORT et donc par ma tutrice de stage. Cela m'a permis de participer pleinement à l'élaboration des dossiers. J'ai beaucoup apprécié être impliqué directement dans les projets car cela m'a permis de donner un avis sur les solutions choisies, ce qui est tout d'abord valorisant mais également très formateur. De la même façon, des prises de responsabilités ponctuelles m'ont permis d'appréhender différemment certaines tâches. J'ai par exemple été chargé de représenter le programme Action Cœur de Ville lors des réunions et rencontres avec les startups de la Fabrique de Territoire quand ma tutrice était absente.

Bien que la conduite de projet soit effectuée à l'échelle de la Cheffe de projet, elle est aussi amenée à échanger avec le Responsable Habitat et Solidarités M. Trocmé ou bien avec le Directeur du pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat M. Marcuzzi. Les échanges et les réunions avec ces acteurs permettent d'obtenir une vision différente et enrichissante pour les projets.

4.2 Les difficultés/avantages d'une grosse collectivité

La particularité chartreine est de voir les services de la Ville mélangés avec ceux de Chartres métropole. De cette grosse collectivité découlent de nombreux services et beaucoup de niveaux hiérarchiques. Au cours de mon stage, j'ai observé certains avantages, à savoir qu'une collectivité de cette taille peut se permettre de répartir les missions selon les services. Chacun travaille sur une tâche spécifique et est spécialiste dans son domaine.

Néanmoins, la taille de la collectivité est également un frein au développement. En effet, le mille-feuille hiérarchique engendre des délais dans les prises de décisions et freine les discussions avec les élus, qui sont eux-mêmes très nombreux.

Le domaine de compétences du programme ACV étant très varié, nous étions souvent amenés à échanger avec les autres services et nous n'avons pas toujours obtenu des réponses dans les délais escomptés. En effet, la taille de la collectivité implique que tous les services ne se connaissent pas. La distance ainsi créée fait que certains interlocuteurs ne sont pas forcément motivés par les mêmes projets. De plus, la période de vacances a surement amplifié ce phénomène. Les services de la

collectivité sont répartis sur plusieurs site au travers la ville ce qui décuple cet effet de distance. A la rentrée de septembre 2021, nombre d'entre eux seront relocalisés au Pôle administratif. Ce nouveau bâtiment, situé en plein centre-ville, influera probablement sur la dynamique de travail de chacun.

La Ville de Chartres occupe une place particulière au sein de la communauté d'agglomération. En effet, elle est la ville majeure et occupe ainsi une position de force au sein du conseil d'agglomération. Nous sommes susceptibles de nous interroger sur la situation dans l'hypothèse où le maire de Chartres ne serait plus le président de l'agglomération. Que serait-il de cette position de force et de l'union entre les services de la Ville et de l'agglomération ?

4.3 Les difficultés/avantages d'une petite collectivité

Les autres communes de l'agglomération font face à des problématiques bien différentes. Politiquement, il peut être tout d'abord compliqué de faire face à la majorité chartreuse pour obtenir des fonds pour sa communes par exemple. De plus, la gestion des services de ces communes est bien plus compliqué qu'à Chartres, faute de personnel. Dans le cadre de l'Appel à Projets AVELO2 par exemple, la commune de Mainvilliers a dû se désister car elle n'avait pas de référent à affecter au dossier. Elle devra donc candidater à l'AAP 2022 si elle le souhaite. Courant août, un nouvel interlocuteur a été nommé à la mairie de Mainvilliers ce qui devrait faciliter les échanges avec les services de la métropole. L'avantage de la petite collectivité est alors de faire face au DGS directement et ne pas perdre de temps avec la hiérarchie.

La situation à Lucé est sensiblement similaire. Nous avons travaillé avec eux dans le cadre du dossier de candidature AVELO2 mais aussi aux travers d'autres projets du programme Action Cœur de Ville. Dans chacun des cas, il a été agréable de travailler avec eux car les élus sont motivés et plus facilement abordables qu'à Chartres. Néanmoins, le nombre de personnes dans leurs services est limité ce qui les amène à demander beaucoup de soutien aux services de Chartres métropole dans les projets communs. Ces derniers œuvrent pour les aider mais ne peuvent remplacer les services de chacune des 66 communes de l'agglomération en faisant les tâches à leur place.

4.4 Les échecs

On peut penser que les difficultés des collectivités publiques est souvent due à la relation élus/services qui ne sont pas sur la même longueur d'onde. Cette hypothèse s'est parfois fait ressentir au cours de mon stage. Nous avons par exemple fait face à un refus lorsque nous voulions travailler avec une association chartreuse dont sa présidente était en désaccord avec certains élus. De même lorsque les demandes proviennent des élus, il peut être compliqué pour les services de réussir à faire entendre leur avis.

Néanmoins, ce sont les difficultés de communication entre les services eux-mêmes qui ont plus souvent été source d'échecs. Dans le cadre d'AVELO2 par exemple, nous avons été amenés à contacter de nombreux interlocuteurs mais il a été à chaque fois compliqué de les impliquer dans le projet et d'obtenir des réponses. De la même façon, nous avons abandonné la candidature à un autre AAP, faute de motivation de la part des services concernés. Enfin, même lorsque cela ne se solde pas par un échec, il peut être très coûteux en temps et en énergie de contacter certains interlocuteurs.

4.5 Analyse des résultats produits

Il est tout d'abord très valorisant de produire des livrables qui répondent à une commande et un besoin concret, et ce d'autant plus au sein d'une équipe soudée. Pour ce qui est du dossier de candidature AVELO2, il a été intéressant démarcher les différents services de l'agglomération pour cibler leurs besoins et volonté. Néanmoins ce fonctionnement n'a pas vraiment permis d'impliquer nos interlocuteurs dans notre projet car ils se sont parfois limités à nous fournir des réponses et à nous laisser rédiger. Malgré certaines difficultés pour constituer le dossier, le rendu est satisfaisant et les premiers retours de l'Ademe laisse entendre que le projet sera soutenu lors de la désignation des

lauréats de l'AAP. Si jamais le projet de la Ville de Chartres est retenu, il faudra trouver des solutions pour suivre sa mise en place en se concertant avec les autres services concernés.

Conclusion

En plus d'avoir été une première expérience de travail en collectivité publique, ce stage à Chartres métropole m'a permis de découvrir la conduite de projet. L'accueil qui m'a été réservé a été chaleureux ce qui m'a permis de m'épanouir au sein de la collectivité durant ces quatre mois de stage. J'ai ainsi pu montrer et développer mes connaissances pour réaliser une tâche motivante et pleine de sens. La constitution d'un dossier de candidature dans le domaine des mobilités actives a été en effet le sujet idéal pour ma formation. Je souhaite donc la continuer dans cette voie en développant mes connaissances et mes compétences sur le domaine des transports. Ainsi, je me sens donc conforté dans mon choix d'effectuer un semestre d'étude à l'Université de Bristol en septembre 2021 car les cours y sont portés sur cette thématique.

Le fait d'avoir pu suivre un projet de bout en bout est également source de satisfaction, même si j'ai quitté la collectivité avant de savoir si celui-ci serait retenu et réalisé.

Sommaire des annexes

[Annexe A. Livrables AVELO2 : Voir le PDF annexe](#)

[Annexe B : Organigramme de la DAUH](#)

[Annexe C : Carte des projets majeurs du cœur de ville](#)



POLYTECH[®]
TOURS

35 ALLÉE FERDINAND DE LESSEPS
37200 TOURS

LEROUX Léon

2020-2021

Rapport de Stage DAE4 : Déploiement des actions contractualisées au titre de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Chartres métropole

Le présent document retrace et décrit le stage que j'ai réalisé dans le cadre de ma quatrième année d'ingénieur en aménagement et environnement. Durant ces quatre mois, ma mission s'est portée sur le développement des mobilités actives sur l'agglomération de Chartres et plus particulièrement sur la constitution d'un dossier de candidature à un appel à projet porté par l'Ademe.

This document describes the internship that I realized in my fourth year as a planning and environmental engineer. During these four months, my mission was to develop soft mobility in the agglomeration of Chartres. Furthermore, I realize an application file to receive some public subsidy to develop the use of bicycles in the city.

Mots Clés : Aménagement, Collectivité publique, Transports, Mobilités actives, Appel à projets

Chartres métropole

Adresse : 32 Bd Adelphe Chasles, 28000 Chartres

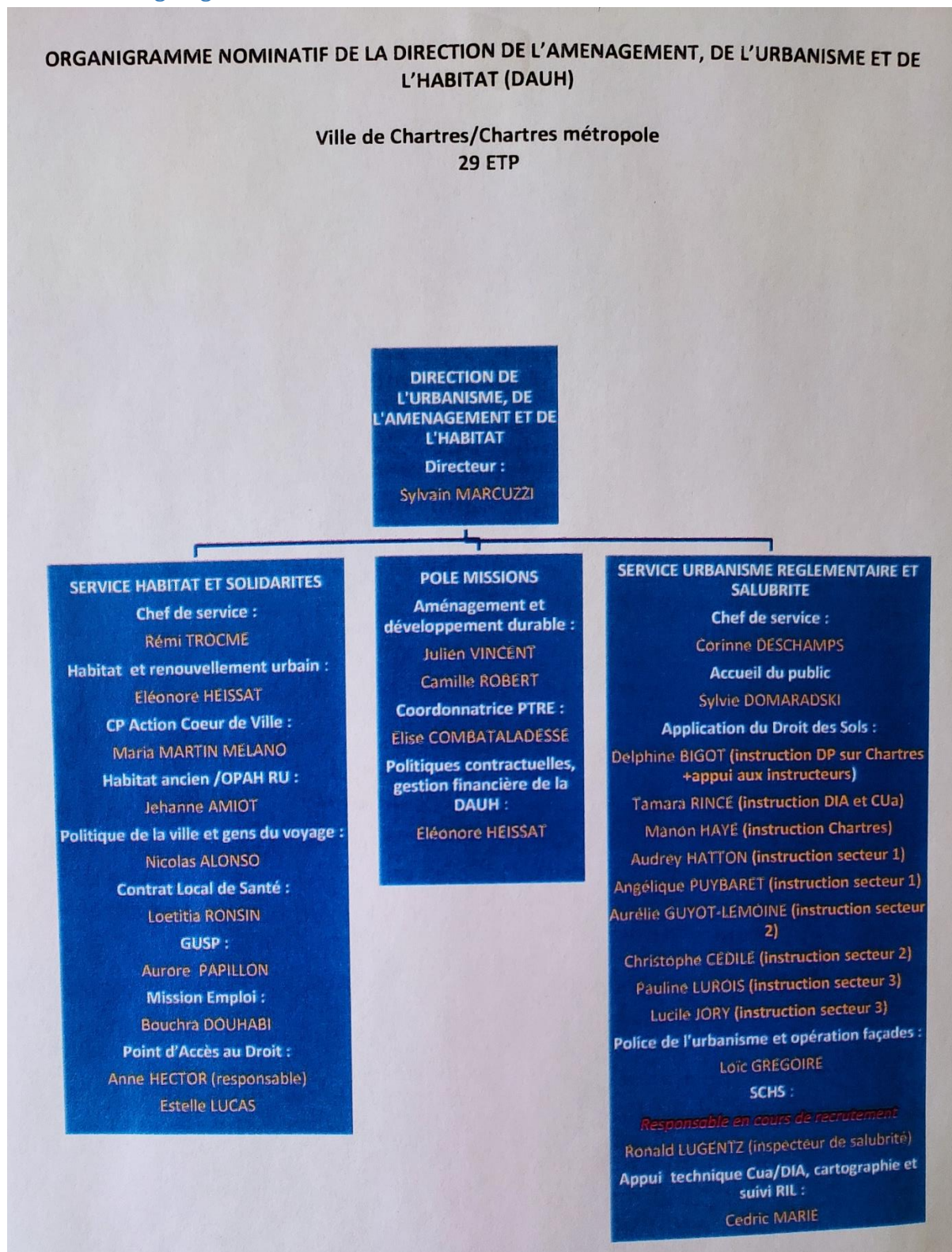
Tuteur entreprise : Maria Martin-Melano

Fonction : Cheffe de Projets ACV-ORT

Tuteur académique : Christophe Demazière

Annexes

Annexe B : Organigramme de la DAUH



Annexe C : Carte des projets majeurs du cœur de ville

